



UR DE BORDEAUX

urufap.bordeaux@gmail.com

**Lettre ouverte à
Monsieur le Directeur Interrégional
des Services Pénitentiaires de
Bordeaux.**



Objet : conditions d'exercice à la maison d'arrêt de Limoges

Monsieur le Directeur Interrégional,

La situation à la maison d'arrêt de Limoges demeure extrêmement préoccupante. Alors que la sous-commission de sécurité départementale a, en date du 10 juin 2025, rendu un avis favorable au maintien en activité de la maison d'arrêt de Limoges, il est impératif de souligner que ce feu vert s'accompagne de constats alarmants qui ne peuvent plus être ignorés par notre administration, ni tolérés par celles et ceux qui y vivent ou y travaillent.

La vétusté extrême des bâtiments, combinée à un taux de surpopulation carcérale avoisinant les **230 à 250 %**, constitue une menace permanente et croissante en matière de sécurité incendie. Ce taux, qui dépasse de très loin les seuils acceptables, met gravement en péril les agents pénitentiaires, les soignants, les intervenants et toutes les personnes présentes dans l'établissement.

À ces risques, s'ajoute une infestation persistante de punaises de lit, qui touche non seulement les cellules, mais également les coursives, impactant directement les conditions sanitaires de cet établissement.

Ce constat, confirmé par le Conseil d'État du 13 février 2025 / n° 500243 et appuyé par les avocats du barreau de Limoges, doit alerter notre administration. Les agents, déjà exposés à des conditions de travail inacceptables et dégradées, se trouvent en situation de risque concernant leur sécurité physique et sanitaire.

Il est inadmissible que, dans un tel contexte, les **alarmes coups de poing** restent non réparées, que les **radios Icom** ne soient pas alimentées par des batteries fiables, ou encore que **des caméras de surveillance demeurent hors service depuis plusieurs mois**, privant ainsi les personnels de dispositifs de sécurité de base, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement. Dans l'attente de la construction d'un nouvel établissement, nous exigeons :

- **Une réparation sans délai des alarmes coups de poing**
- **Le remplacement des batteries des Icom**
- **La réparation des caméras qui sont HS depuis plusieurs mois**
- **Le maintien des mesures de désinfection et de prévention**
- **Une réduction immédiate du taux d'occupation**

Nous comptons sur votre engagement rapide pour garantir la sécurité, la santé et la dignité de l'ensemble des personnes présentes dans cet établissement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, l'expression de notre considération distinguée.

À Gradignan, le 12/06/2025,
pour l'UR UFAP UNSa Justice de Bordeaux
et le Bureau local de la MA LIMOGES

Nicolas MATTIONI & Julien DUBOIS